



Hôpital Montfort

Institut de recherche de l'Hôpital Montfort



BOURSE POSTDOCTORALE IRHM - CNFS

*Règlement, 20 mai 2011
Révisé le 22 septembre 2011*



*Ce projet a été rendu possible
grâce à une contribution
financière de Santé Canada*

Sommaire

1	À propos de la bourse IRHM-CNFS.....	3
2	Conditions d'admissibilité	3
3	Responsabilités du candidat	4
4	Valeur de la bourse.	4
5	Sélection.....	4
5.1	Critères d'évaluation.....	5
6	Dépôt des candidatures	5
6.1	Date limite.....	6
6.2	Présentation de la candidature	6
6.3	Mise en page des demandes de bourse IRHM-CNFS.....	6

1 À PROPOS DE LA BOURSE IRHM-CNFS

La bourse postdoctorale IRHM-CNFS est une bourse de deux ans financée conjointement par le volet Université d'Ottawa du Consortium national de formation en santé (CNFS) et par l'Institut de recherche de l'Hôpital Montfort (IRHM). Le chercheur postdoctoral aura le statut de stagiaire postdoctoral de l'Université d'Ottawa et travaillera au sein de l'IRHM.

Le CNFS regroupe onze établissements d'enseignement universitaire et collégial répartis dans l'ensemble du Canada et offrant des programmes d'études en français dans différentes disciplines de la santé. L'objectif de cette alliance stratégique consiste à accroître la présence et l'apport de professionnels de la santé et de chercheurs francophones, afin d'assurer et d'améliorer la qualité des services de santé en français et de les adapter aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire.

Affilié à l'Université d'Ottawa, l'IRHM est un institut francophone de recherche interdisciplinaire en santé qui contribue à l'amélioration du bien-être et de la santé de la population, particulièrement des communautés francophones vivant en situation minoritaire (CFSM), par la création, l'application, et la vulgarisation des connaissances dans un espace de recherche francophone.

2 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être éligibles au concours de la bourse postdoctorale IRHM-CNFS, les candidats doivent :

- a) Détenir un doctorat ou avoir soumis leur thèse de doctorat au plus tôt le 15 janvier décembre 2007 et au plus tard le 15 janvier 2012 ;
- b) Proposer un projet de recherche postdoctoral s'arrimant à la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 de Patrimoine canadien¹ dont la finalité est d'augmenter l'accès à des services de santé en français pour les francophones en situation minoritaire. Le projet proposé doit porter sur l'un ou plusieurs des thèmes suivants
 - Portraits et déterminants de la santé;
 - Gouvernance, gestion et prestation de services;
 - Langue, culture et santé;
 - Formation des professionnels de la santé, recrutement, maintien en poste, perfectionnement conformément aux exigences en matière de services de santé des CFSM et offre de services;
 - Catégories novatrices en lien avec la feuille de route par exemple : coordination et mobilisation des réseaux de santé communautaires avec les partenaires des CFSM et les autorités provinciales/territoriales/régionales de la santé; identification et évaluation des obstacles à l'accès et élaboration des pratiques exemplaires ou prometteuses.

¹ Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de Patrimoine canadien : <http://www.pch.gc.ca/pgm/slo-ols/pubs/08-13-LDL/106-fra.cfm#a3>

c) Maîtriser la langue française et anglaise (à l'oral et à l'écrit)

Il est recommandé au candidat d'identifier un chercheur avec qui il souhaite effectuer son projet de recherche postdoctoral. Ce chercheur devra être (ou devenir) affilié à l'IRHM et être membre de la faculté des études supérieures de l'Université d'Ottawa. Le candidat peut annexer à sa candidature une lettre d'engagement du chercheur qui l'encadrera si la bourse lui est accordée. Cette lettre doit préciser la contribution qu'apporterait le candidat au programme de recherche.

3 RESPONSABILITÉS DU CANDIDAT

Le chercheur postdoctoral devra se soumettre aux règlements s'appliquant aux stagiaires postdoctoraux de l'Université d'Ottawa, aux chercheurs de l'IRHM et aux personnes œuvrant à l'Hôpital Montfort.

Le chercheur postdoctoral devra présenter ses diplômes et titres, à la demande des ressources humaines ou du vice-président associé de l'IRHM. De plus, pour les diplômes obtenus hors du Canada, une évaluation par un organisme reconnu au Canada pourra être exigée.

Les communications et les publications découlant des travaux effectués par le chercheur postdoctoral durant son stage devront porter la mention que ces travaux ont été effectués avec l'aide d'une bourse IRHM-CNFS.

Le chercheur postdoctoral devra, à la demande de l'IRHM ou du CNFS, participer à des activités de représentation et de dissémination du savoir.

4 VALEUR DE LA BOURSE.

La bourse IRHM-CNFS est de **110 000 \$** pour une durée de 24 mois.

Au plus tard le 15 juin 2012 le candidat et son superviseur devront soumettre un programme de recherche détaillé au comité scientifique de l'IRHM et au CNFS pour approbation.

Au plus tard le 15 avril de chaque année, le candidat et son superviseur devront soumettre un rapport de progrès au comité scientifique de l'IRHM et au CNFS. Sur la base du rapport de progrès et des informations à sa disposition, le Comité scientifique de l'IRHM et le CNFS décideront du maintien ou non du financement pour une autre année.

A la date de fin du contrat postdoctoral, le candidat et son superviseur devront soumettre un rapport final au CNFS et au comité scientifique de l'IRHM.

5 SÉLECTION

Le comité de sélection sera composé de représentants du CNFS et de l'IRHM.

La bourse sera attribuée par le directeur scientifique de l'IRHM selon les recommandations du comité de sélection et en fonction de la disponibilité d'un chercheur IRHM ou d'un professeur de l'Université d'Ottawa pour encadrer le candidat sélectionné.

Le directeur scientifique peut éventuellement convoquer les meilleurs candidats à une entrevue de sélection. Dans cette éventualité, l'entrevue est organisée à Ottawa. Les frais de déplacement sont la responsabilité des candidats. Les résultats de l'évaluation seront annoncés avant le 15 mars 2012.

5.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le barème d'évaluation des demandes est le suivant :

- Dossier universitaire / bourses et prix : 15 points
- Productivité scientifique : 20 points
- Qualité du projet (recension des écrits, méthodologie, dissémination...): 35 points
- Insertion du projet dans les axes de recherche de l'IRHM et arrimage du projet à la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 de Patrimoine canadien, Santé Canada : 30 points

6 DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être :

- Rédigées en français et présentées d'une façon suffisamment claire pour être accessibles aux membres du comité d'évaluation qui est multidisciplinaire.
- adressées au comité de sélection de la bourse IRHM-CNFS
- préparées en *format* électronique standard .rtf, .doc ou .PDF
- soumises par courriel à l'adresse suivante : rh@montfort.on.ca

Les demandes d'informations supplémentaires peuvent être acheminées à :

Jacynthe Carrière, MSS, TSI.

Coordonnatrice de la formation clinique et de la recherche au CNFS, volet Université d'Ottawa

Courriel: jacynthe.carriere@uottawa.ca

ou au bureau de Dr. Andrée Durieux-Smith, vice-présidente associée à la recherche de l'IRHM, en contactant :

Vanessa Constant

Coordonnatrice de recherche

Courriel: vanessaconstant@montfort.on.ca

Pour de plus amples informations:

- Une présentation de l'IRHM et la liste de ses chercheurs sont disponibles sur le site internet de l'Hôpital Montfort :

<http://www.hopitalmontfort.com/cmsUploads/montfort/File/presentation-irhm.pdf>

6.1 DATE LIMITE

Les dossiers de candidature doivent être soumis au plus tard le **16 janvier 2012 à 13h (heure de l'est)**.

Les dossiers de candidatures reçues après la date limite ne seront pas considérés par le comité.

6.2 PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Le candidat doit fournir :

- un C.V. présenté selon le format recommandé par le Conseil ontarien des études supérieures (COES). Pour référence, veuillez consulter leur site Web à : <http://www.etudesup.uottawa.ca/Portals/29/docs/CVMODELE05.cv.doc>
- Une (1) lettre de recommandation préférablement du directeur de thèse
- Une lettre de présentation
- Une description de moins de quatre (4) pages du projet de recherche qui sera entrepris advenant l'obtention de la bourse IRHM-CNFS.
 - Le candidat devra préciser le(s) professeur(s) de l'Université d'Ottawa ou le(s) chercheur(s) IRHM pouvant encadrer son projet de recherche.

Le candidat peut ajouter :

- Une lettre d'acceptation d'un professeur de l'Université d'Ottawa ou d'un chercheur IRHM précisant la contribution qu'apporterait le candidat à son programme de recherche

6.3 MISE EN PAGE DES DEMANDES DE BOURSE IRHM-CNFS

Chaque demande ne doit pas excéder 15 pages et doit respecter les normes suivantes :

- Format lettre (215 mm x 280 mm).
- Marges minimum : 19 mm.
- Orientation portrait et colonne unique.
- Pages numérotées de façon consécutive.
- Texte à simple interligne avec au plus 2.5 lignes par centimètre.
- Police Times New Roman 12 points ou équivalent sans rien de plus petit.

Les demandes de plus de 15 pages auront leurs pages excédentaires supprimées avant d'être présentées au comité de sélection.

Règlement approuvé Par :

Andrée Durieux Smith, Ph.D. FCAHS.
Vice-présidente associée à la recherche
IRHM

Manon Tremblay, Ph.D.
Directrice des opérations
CNFS, volet Université d'Ottawa